



Brasles Infos... LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES – 7 avril 2014 – n°2

Conseil municipal du mardi 4 mars 2014

Par convocations individuelles adressées le 21 Février 2014 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal de Brasles est invité à se réunir en séance ordinaire, le 4 Mars 2014, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Michèle FUSELIER, Maire.

Les présents : Michèle FUSELIER, Josette WIDYNSKI, Martine BUCHARD, Alain FOSSET, Franck BARANZINI, Armelle MUNIER, Patricia RAVASSE, Robert STANISLAWSKI, Patrice MEVEL,
Absents excusés : Illuminada THIEBAUT, Elisabeth GODBILLON, Jean-Luc DAVID, Eric GRISOLET, Catherine DUPIRE (pouvoir donné à Josette WIDYNSKI)

Madame Armelle MUNIER est désignée secrétaire de séance.

Avant d'engager l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire accueille avec plaisir les citoyens présents pour cette réunion officielle du Conseil Municipal. Elle précise qu'avec le vote du Compte Administratif, du Budget Primitif et le vote des impôts, cette première réunion de l'année est très importante.

1/ Compte de gestion et compte administratif 2013 :

Le compte administratif formalise le bilan de l'exercice vu par la Commune. Pour l'exercice 2013, il présente :
Un excédent de fonctionnement de : 156 253,50 €
Un déficit d'investissement de : 64 007,57 €
Le Maire n'étant pas autorisé à participer à cette délibération, c'est Josette WIDYNSKI qui le soumet au vote.
Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité, sans la voix du Maire.

Le compte de gestion formalise le bilan de l'exercice vu par la Trésorerie. Il est identique au compte administratif.
Il a été visé et certifié par Madame Odile GARNIER, Trésorier Principal, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

La Caisse des Ecoles, abondée par la Commune présente les dépenses et les recettes des Ecoles : essentiellement des dépenses pédagogiques, fournitures scolaires et frais de télécommunication.
Le compte administratif 2013 de la Caisse des Ecoles présente un excédent de fonctionnement de 550,51 €.
Le compte administratif de la Caisse des Ecoles est approuvé à l'unanimité des membres de la Commission des Ecoles, sans la voix du Maire.

Le compte de gestion formalise le bilan de l'exercice vu par la Trésorerie. Il est identique au compte administratif.
Il a été visé et certifié par Madame Odile GARNIER, Trésorier Principal, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.
Le compte de gestion de la Caisse des Ecoles est adopté à l'unanimité des membres de la Commission des Ecoles.

2/ Vote des taux :

Pour 2014, les élus après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales décident de maintenir inchangés, par rapport à 2013, les taux suivants :

Taxe d'habitation :	10,65 %
Taxe sur le foncier bâti :	7,35 %
Taxe sur le foncier non bâti :	36,43 %

3/ Budget Primitif 2014 :

Elaboré sous la direction de Patrice MEVEL, Conseiller Municipal délégué aux finances, le budget 2014 s'équilibre à hauteur de :

- Fonctionnement :	977 253,00 €
- Investissement :	564 930,00 €
Soit un budget total de :	1 542 183,00 €

Brasles Infos... LE FLASH

Ce budget a été élaboré pour maintenir et développer les activités de services à la population à destination des enfants (centres de loisirs, rythmes scolaires), des personnes âgées (accompagnement, ateliers, etc...) et de services publics de proximité.

Le budget d'Investissement sera consacré, sans emprunt, aux travaux de réfection à l'école, de l'église, de la salle des cassissiers, de travaux d'amélioration énergétique à l'Espace Culturel Raymond Commun par l'équipement d'un chauffage au gaz, et la réparation de voirie rue Jean Jaurès et Rond de Mer.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Le budget 2014 de la Caisse des Ecoles s'élève à 4 100 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

4/ Dossiers de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) :

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat, une subvention au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour chacun des dossiers suivants :

- Travaux d'amélioration énergétique – Chauffage Espace Culturel Raymond Commun
- Travaux écoles – réfection sol et menuiserie
- Dématérialisation des actes administratifs et comptabilité
- Réfection église Couverture –aménagement de l'entrée

Les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget selon les plans de financement annexés.

5/ Délibérations :

• Tarif restauration scolaire

Suite à l'augmentation des repas passant de 5,00 € à 5,03 € fournis par la cuisine centrale de la ville de Château-Thierry, le Conseil Municipal décide de laisser inchangé le prix de restauration scolaire à 5,00 (incluant 0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien pour 2014). La commune de Brasles prenant ainsi à sa charge la TVA et l'augmentation des tarifs 2014.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

• Convention séjour neige « Centre de la Jumenterie »

Le Conseil Municipal autorise le Maire, Michèle FUSELIER à signer avec E.J.N (Education Jeunesse Aisne) la convention pour l'organisation du séjour neige du 23 février au 1 mars 2014.

• Modification du règlement intérieur Accueil Périscolaire (garderie, étude, rythmes scolaires)

Dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire selon le « règlement intérieur » annexé. Celui-ci rappelle que l'inscription aux ateliers des rythmes scolaires implique la participation de l'élève et le respect des consignes, des activités et des encadrants.

• Adhésion de la commune de FRESNOY LE GRAND à L'U.S.E.D.A.

La commune de FRESNOY LE GRAND a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Énergies du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.) Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'U.S.E.D.A réuni en séance le 5 avril 2013. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

• Participation communale à la classe de patrimoine

Suite à la demande émise par l'enseignante de la classe de CM2 de l'école concernant la classe de patrimoine, organisée à LAON, prévue du 17 au 21 mars 2014, le Conseil Municipal donne son accord pour financer la part non couverte par les familles (qui participent à hauteur de 62 € par enfant). Cette participation communale s'élève à 75 € par enfant. La commune de Gland participant pour les jeunes glanais. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2014.

Adhésion à la convention « Sélections professionnelles » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire sur le rapport présentant la situation des agents remplissant les conditions pour bénéficier de la mesure de titularisation et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le maire fait part à l'assemblée des modalités ouvertes pour l'organisation des sélections professionnelles à savoir aux choix :

- ✓ Organisation confiée au Centre de Gestion de l'Aisne
- ✓ Organisation directe par la collectivité. Dans ce cadre, la collectivité met en œuvre la totalité des procédures afférentes au déroulement des sélections professionnelles.

La présidente de la commission est cependant assurée par une personne qualifiée désigné par le président du Centre de Gestion.

Brasles Infos... LE FLASH

Le maire précise que dans les deux cas une convention avec le Centre de gestion doit signée.

Ces conventions stipulent notamment les modalités financières liées à la participation du Centre de Gestion :

	Sélections professionnelles / Participation financière
Organisation confiée au Centre de Gestion	80 € par candidat
Organisation seule par la collectivité	90 € par demi-journée pour la mise à disposition de la personnalité qualifiée

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Décide, à l'unanimité, de confier au centre de gestion les sélections professionnelles,

Autorise Madame FUSELIER, Maire, à signer la présente convention, de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les décisions ci-dessus.

• **Remboursement frais kilométriques : élus – personnel**

Le Conseil Municipal décide de rembourser les frais kilométriques et de repas lors des déplacements pour les formations des élus et du personnel. Un état de frais réellement engagés sera joint à chaque mandat de remboursement.

• **Remboursement procédure judiciaire**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement d'un montant de 2 400 € des assurances Groupama relatif au dossier « Protection Juridique conjoints VIGNAUD ».

• **Modification délibération du 11 janvier 2006 Régime indemnitaire**

Vu les délibérations du 11 janvier 2006 et 15 octobre 2013 relatives au régime indemnitaire, le Maire rappelle le paragraphe relatif aux primes et indemnités et propose l'ajout suivant :

« Ces primes et indemnités sont liées à la manière de servir de l'agent ».

Elle précise que cette modification a pour but d'éviter des cotisations supplémentaires sur les primes et indemnités du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

• **Demande de subvention pour frais de restauration – regroupement scolaire Brasles – Gland**

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière du Département pour les frais de restauration scolaire des enfants de GLAND scolarisés à BRASLES pour l'année scolaire 2013/2014.

• **Cession foncière SCI MARGUERITE**

Michèle FUSELIER, Maire, rappelle la délibération du 15 octobre 2013 et informe l'assemblée que Monsieur et Madame GILBERT René ne souhaitent plus acquérir la parcelle AE 306 située à Brasles, rue du rond de mer. Elle présente la demande de la SCI Marguerite dont siège social est à PALAJA (Aude) 7 chemin de la serre, pour l'acquisition de cette parcelle et précise que cette bande de terrain faisait partie de la « sente du Rond de Mer » qui a fait l'objet d'un déclassement décidé par le Conseil Municipal en date du 12 mars 1979.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre :

La bande de terrain cadastrée AE 306 d'une superficie de 9 m² moyennant un prix calculé sur la base de 10 € le m² soit la somme totale de 90 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire de signer l'acte de vente.

• **Remboursement de sinistre**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement d'un montant de 900 € des assurances MAIF relatif au sinistre « Atelier municipal » du 10 janvier 2014.

Brasles Infos... LE FLASH

- **Demande de Fonds de concours auprès de la C.C.R.C.T. – Acquisition – Equipement gestion des espaces publics et naturels**

Dans le cadre de l'opération « Acquisition – équipement – gestion des espace publics et naturels » le Conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (C.C.R.C.T) pour cette opération selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	HT		HT
Tondeuse à Fléaux	5 780,00 €	Agence de l'eau	4 078,00 €
Groupe électrogène	731,00 €	Leader	2 446,65 €
Régulateur	175,00 €	Commune	1 850,34 €
Nettoyeur	1 164,12 €	C.C.R.C.T.	1 850,33€
Désherbeur Thermique	1 826,20 €		
Débroussailleur Thermique	549,00 €		
TOTAL	10 225,32 €	TOTAL	10 225,32 €

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de Fonds de concours auprès de la C.C.R.C.T. – Travaux avenue de Château-Thierry**

Dans le cadre de l'opération « Travaux avenue de Château-Thierry », le Conseil Municipal décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (C.C.R.C.T) pour la réalisation de la 3ème tranche selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	HT		HT
Travaux voirie	56 866,91 €	FDS	18 197,41 €
		C.C.R.C.T	19 334,75 €
		Commune	19 334,75 €
TOTAL	56 866,91 €	TOTAL	56 866,91 €

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

- **Programme Local de l'Habitat/Approbation**

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Région ce Château-Thierry (C.C.R.C.T.) a décidé d'engager la procédure d'un Programme Local d'Habitat (PLH), et présente la délibération prise par le C.C.R.C.T. lors de la séance du 16 décembre 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance émet un avis favorable à l'arrêt du projet de programme local de l'habitat.

- **Don pour l'église**

Le Conseil Municipal accepte le don de Madame Françoise DEVAUGERME d'un montant de 750 € au profit de l'église au titre d'une participation aux travaux de réparation effectués par la commune. Les élus lui adressent tous leurs remerciements.

Madame Michèle FUSELIER lève la séance à 23 h 45.

À Brasles, le 12 mars 2014.
Le Maire,
Michèle FUSELIER